

## RELEVÉS FISCAUX ÉMIS SUR MOZAÏK PORTAIL-PARENTS

Au mois de février de chaque année, le personnel des établissements doit émettre des relevés fiscaux à la personne qui a payé des frais de garde d'enfant pour le service de garde et/ou pour le service de la surveillance du midi au primaire.

**En février 2023**, vos relevés fiscaux 2022 seront déposés sur Mozaïk Portail-Parents pour tous les parents qui ont payé des frais de garde.

Si vous préférez recevoir une copie papier au lieu d'une copie virtuelle sur le Mozaïk Portail-Parents, veuillez remplir le formulaire ci-dessous en indiquant votre nom ainsi que le nom de vos enfants.

**Veuillez retourner ce formulaire au responsable des frais de garde de l'école.**

\_\_\_\_\_  
Nom de la personne qui a effectué les paiements (le payeur)

Je refuse que mes relevés fiscaux soient publiés sur Mozaïk-Portail-Parents.

**Nom(s) du ou des enfants pour qui les frais de garde ont été rendus :**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**\*Par mesure de sécurité, votre relevé fiscal papier vous sera envoyé par la poste et non par courriel.**

\_\_\_\_\_  
Signature du payeur

\_\_\_\_\_  
Date

Pour toutes questions, veuillez contacter le responsable des frais de garde de votre école.